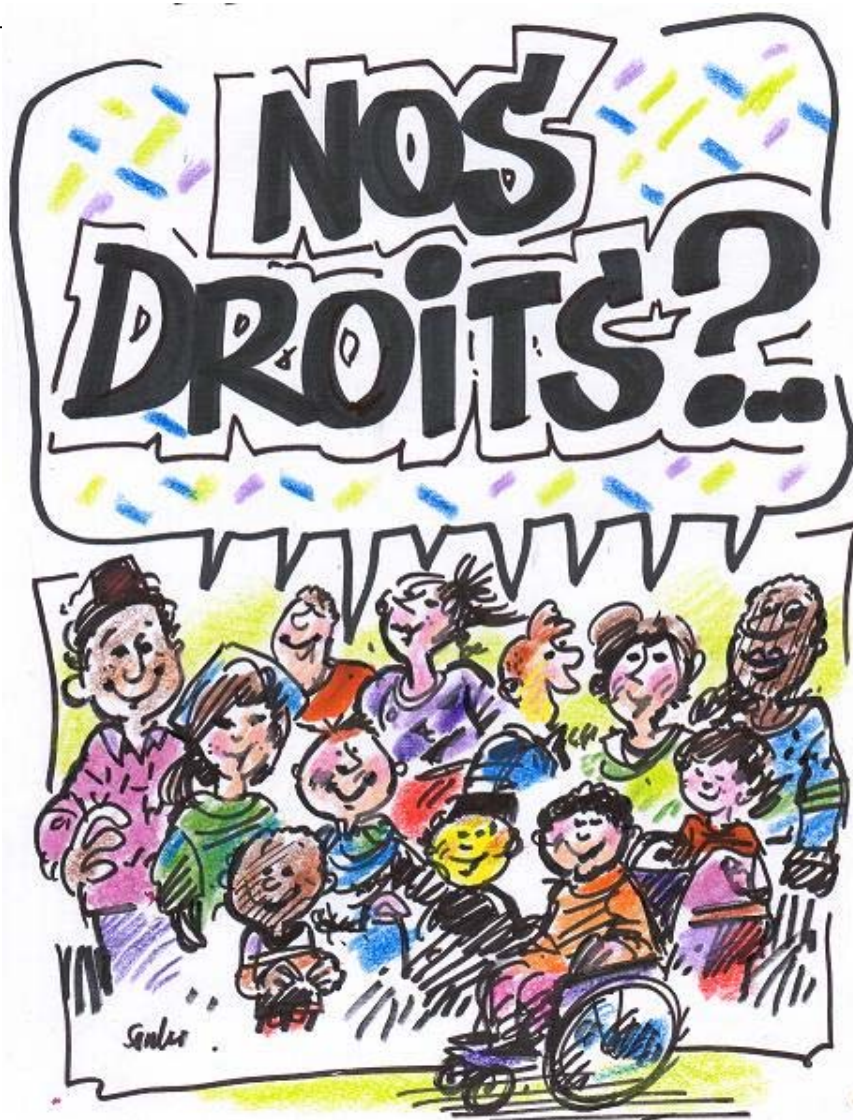


Les droits de l'Enfant

Animation dans le cadre du
cours de morale laïque de
Berchem-Sainte-Agathe

novembre 2006





Bonjour, je m'appelle
Corine.
Aujourd'hui, nous allons
parler des droits de l'Enfant



Animation réalisée en partenariat avec l'association
CJB L'AUTRE VOYAGE ASBL,
en illustration de la journée mondiale des droits de l'Enfant
du 20 novembre,
pour les enfants du cours de morale des classes de 5^e et 6^e année.

Qui sait quels sont ses droits en tant qu'enfant ?
Quelles sont les différences entre les droits de l'Enfant et les droits de l'Homme ?



Formidable...ça réagit du tac au tac
Et Florian qui lève le doigt ! on nous les a changés...



CJB... L'AUTRE VOYAGE, UNE ORGANISATION DE JEUNESSE RECONNUE PAR LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Née en 1948, l'asbl « CARAVANES DE JEUNESSE BELGE A TRAVERS LE MONDE » fait ses premiers pas en Algérie. Suivent l'Afrique du Nord, la Grèce, l'Islande et bien d'autres contrées jusque là encore peu visitées à cette époque. Le développement de l'aviation dans les années 70 permet à CJB... L'AUTRE VOYAGE de s'aventurer entre autres en Asie et en Amérique.

Visant, depuis sa création, un tourisme respectueux des populations locales et de leur milieu de vie, CJB... L'AUTRE VOYAGE est reconnue comme organisation de jeunesse depuis plus de 40 ans. Par l'organisation de voyages, d'excursions et d'animations à visée pédagogique destinés à la jeunesse belge francophone, notre association tente de développer chez les jeunes des attitudes de tolérance et de solidarité à l'égard des autres cultures du monde.

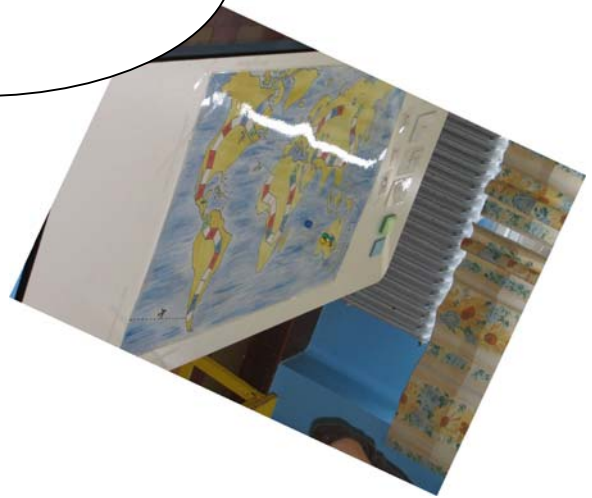
Afin de sensibiliser les plus jeunes au monde les entourant, notre équipe a mis sur pied une vaste gamme d'animations et d'excursions. L'accent est mis lors de ces activités sur la découverte de notre patrimoine et la réflexion collective à propos des problématiques environnementales.

Plus d'information sur cette association sur <http://www.cjb-to.be/>

Principe premier

L'enfant doit jouir de tous les droits énoncés dans la présente Déclaration. Ces droits doivent être reconnus à tous les enfants sans exception aucune, et sans distinction ou discrimination fondées sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance, ou sur toute autre situation, que celle-ci s'applique à l'enfant lui-même ou à sa famille.

Je vais vous expliquer
tout ça autour d'un
jeu



Bon...là on ne met pas la photo...mais ils sont
clairement tous partant pour jouer...

Principe 2

L'enfant doit bénéficier d'une protection spéciale et se voir accorder des possibilités et des facilités par l'effet de la loi et par d'autres moyens, afin d'être en mesure de se développer d'une façon saine et normale sur le plan physique, intellectuel, moral, spirituel et social, dans des conditions de liberté et de dignité. Dans l'adoption de lois à cette fin, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être la considération déterminante.

Principe 3

L'enfant a droit, dès sa naissance, à un nom et à une nationalité.

Principe 4

L'enfant doit bénéficier de la sécurité sociale, il doit pouvoir grandir et se développer d'une façon saine; à cette fin, une aide et une protection spéciales doivent lui être assurées ainsi qu'à sa mère, notamment des soins prénatals et postnatals adéquats. L'enfant a droit à une alimentation, à un logement, à des loisirs et à des soins médicaux adéquats.

Et c'est parti... la carte est déjà trop petite pour tout ce petit monde



Principe 5

L'enfant physiquement, mentalement ou socialement désavantagé doit recevoir le traitement, l'éducation et les soins spéciaux que nécessite son état ou sa situation.

on se concerte, on s'amuse bien... chacun son tour



Principe 6

L'enfant, pour l'épanouissement harmonieux de sa personnalité, a besoin d'amour et de compréhension. Il doit, autant que possible, grandir sous la sauvegarde et sous la responsabilité de ses parents et, en tout état de cause, dans une atmosphère d'affection et de sécurité morale et matérielle; l'enfant en bas âge ne doit pas, sauf circonstances exceptionnelles, être séparé de sa mère. La société et les pouvoirs publics ont le devoir de prendre un soin particulier des enfants sans famille ou de ceux qui n'ont pas de moyens d'existence suffisants. Il est souhaitable que soient accordées aux familles nombreuses des allocations de l'Etat ou autres pour l'entretien des enfants.

Ils sont vraiment super !

pas si facile !



Et une carte défi.

Mais rien de tel que le travail en équipe..



Principe 7

L'enfant a droit à une éducation qui doit être gratuite et obligatoire au moins aux niveaux élémentaires. Il doit bénéficier d'une éducation qui contribue à sa culture générale et lui permette, dans des conditions d'égalité de chances, de développer ses facultés, son jugement personnel et son sens des responsabilités morales et sociales, et de devenir un membre utile de la société.

L'intérêt supérieur de l'enfant doit être le guide de ceux qui ont la responsabilité de son éducation et de son orientation; cette responsabilité incombe en priorité à ses parents.

L'enfant doit avoir toutes possibilités de se livrer à des jeux et à des activités récréatives, qui doivent être orientés vers les fins visées par l'éducation; la société et les pouvoirs publics doivent s'efforcer de favoriser la jouissance de ce droit.



c'est génial ce jeu...
en tout cas ça décoiffe



Et les doigts de l'enfant...tu les connais ?



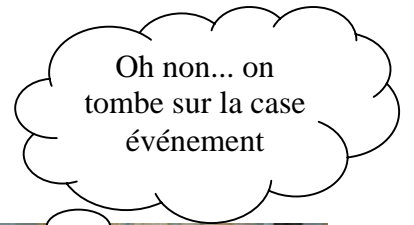
Principe 8

L'enfant doit, en toutes circonstances, être parmi les premiers à recevoir protection et secours.

Principe 9

L'enfant doit être protégé contre toute forme de négligence, de cruauté et d'exploitation, il ne doit pas être soumis à la traite, sous quelque forme que ce soit.

L'enfant ne doit pas être admis à l'emploi avant d'avoir atteint un âge minimum approprié; il ne doit en aucun cas être astreint ou autorisé à prendre une occupation ou un emploi qui nuise à sa santé ou à son éducation, ou qui entrave son développement physique, mental ou moral.



en tout cas ça devient dur

Principe 10

L'enfant doit être protégé contre les pratiques qui peuvent pousser à la discrimination raciale, à la discrimination religieuse ou à toute autre forme de discrimination. Il doit être élevé dans un esprit de compréhension, de tolérance, d'amitié entre les peuples, de paix et de fraternité universelle, et dans le sentiment qu'il lui appartient de consacrer son énergie et ses talents au service de ses semblables.



des sourires comme remerciement...
que vouloir de plus

En trouver plus sur le net:

- ☞ Déclaration des droits de l'Enfant
http://www.unhchr.ch/french/html/menu3/b/25_fr.htm
- ☞ Convention Internationale des droits de l'Enfants
<http://www.globenet.org/enfant/cide.html>
- ☞ UNICEF Belgique
<http://www.unicef.be>
- ☞ La Ligue des droits de l'Enfant
<http://users.skynet.be/sky37137/>
- ☞ Délégué général de la Communauté Française aux droits de l'Enfant
<http://www.cfwb.be/dgde/>